

© Alain Léger, 2000

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :
l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.

Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.

Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,
à des fins commerciales ou non,
même à titre gratuit, reste interdite
sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

Enseignement public et privé : idées fausses et réalités

2^{ème} partie : l'efficacité des deux secteurs

Alain Léger

(article paru dans *Société française*, n° 37, octobre-décembre 1990, pp. 40-53.)

Enseignement public et privé : idées fausses et réalités

2^{ème} partie : l'efficacité des deux secteurs

Alain Léger

Dans le numéro précédent¹, j'ai commencé à présenter la synthèse des principaux résultats d'une recherche qui porte sur les transferts entre enseignement public et enseignement privé. Cette étude, menée sur les panels d'élèves (échantillons numériquement très importants et nationalement représentatifs) du Ministère de l'éducation nationale, a déjà permis d'infirmer trois premières idées fausses qui consistent à : 1) sous-estimer le nombre réel des usagers du privé ; 2) méconnaître les raisons de leur choix, assimilées - à tort - à des motivations religieuses ; 3) exalter les vertus supposées démocratiques de la concurrence et de la liberté de choix offerte aux familles. Il s'avère au contraire que seules les classes dominantes sont véritablement en mesure d'opérer un libre choix et de mettre en œuvre une "stratégie". Déjà privilégiées par leur taux de réussite scolaire, ce sont elles de surcroît qui disposent, en cas d'échec, des possibilités les plus étendues d'utiliser à leur profit les deux secteurs de scolarisation². Pour approfondir l'analyse, il devient donc indispensable d'aborder de front la question de l'efficacité comparée de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Devant le jeu stratégique mené par les classes dominantes, qui consiste à brouiller les pistes et à renouveler constamment leur stratégie dès lors qu'elle devient trop visible, afin de conserver les avantages distinctifs réservés à une minorité d'initiés, on pourrait penser que la transparence présente, ici aussi, des vertus démocratiques, car elle contrarie ces processus d'occultation. C'est en ce sens qu'on pourrait être tenté de saluer les efforts d'une certaine presse qui publie régulièrement, depuis plus d'une décennie, des "palmarès" d'établissements voire d'universités.

4^{ème} idée fausse

S'il s'avérait que ces "palmarès" sont fiables, il y aurait donc un réel progrès démocratique, ne serait-ce que sur le seul plan de l'accès à l'information. Dans le cas contraire, il faudrait en conclure que ces pseudo-palmarès participent d'une démarche inverse visant à obscurcir les critères du choix, et à lancer massivement sur des "voies de garage" les classes populaires, et peut-être surtout les professions intermédiaires qui sont les principales concurrentes, sur le plan scolaire, des cadres supérieurs et professions libérales.

Or, comment procèdent généralement ces évaluations qui sont censées mesurer la qualité différente des établissements et fournir une information objective pouvant guider le choix des familles ? En présentant, par établissement, des taux de réussite au baccalauréat rapportés à l'effectif des élèves de terminale.

Or, pour mener une évaluation authentique, pour mesurer "l'effet établissement" ou, comme je me propose de le faire ici, "l'effet secteur", un simple bilan global effectué en fin de cursus ne saurait

¹ Cf. LEGER, A., Enseignement public et enseignement privé : idées fausses et réalités (1^{ère} partie : recours au privé et stratégies), *Société Française*, n° 36, juillet-septembre 1990, pp. 46-58.

² Cf. LEGER, A., "L'école inquiète les parents", in M. Verdié (éd) : *L'état de la France et de ses habitants*, Paris, La Découverte, 1987.

suffire. Il faut y inclure l'origine sociale des élèves, connaître leur situation scolaire initiale, notamment en termes de retard par rapport à la norme d'âge, étudier enfin les mouvements de départ ou d'arrivée, les taux de redoublement ou d'élimination. On sait bien qu'un résultat final peut être trompeur s'il est isolé des conditions de sa production, tant il est facile de prendre pour un bilan "positif" un taux de réussite obtenu grâce à une élimination antérieure plus forte. Or le taux de réussite des "survivants" n'a de signification que si l'on peut mesurer en même temps l'ampleur du "dégraissage" opéré parmi les élèves en difficulté scolaire. Il faut donc répéter qu'une véritable évaluation est, en règle générale, longitudinale : il faut la mener sur des cohortes et non sur des stocks. Voici, par exemple, ce que donnerait la "méthode" des palmarès appliquée aux résultats des élèves de terminales publiques et privées au baccalauréat³ (Tableau I).

Tableau I : Réussite des élèves au baccalauréat selon le secteur fréquenté en terminale (Panel 1972-73-74).

Secteur	Effectif de terminale	Effectif obtenant le bac	Taux de réussite
Public	7 996	6 676	83,4
Privé	2 214	1 803	81,4

Le lecteur va-t-il, au vu de ces résultats, conclure hâtivement que le secteur public est "meilleur" que le secteur privé et que ce dernier est "responsable" de plus d'échecs parmi les élèves de terminale ? Non, sans doute, surtout maintenant qu'il sait à quel point les transferts entre les deux secteurs viennent biaiser une telle évaluation. En effet, dans le cas d'un changement de secteur, à qui attribuer la réussite ou l'échec d'un élève : au secteur d'arrivée ou au secteur de départ ? Aucune réponse indiscutable ne pouvant être donnée à cette question, il faut alors restreindre le champ de l'évaluation aux élèves n'ayant **jamais** changé de secteur depuis leur entrée à l'école, donc, dans le cas présent, aux cursus "tout public" et "tout privé" (Tableau II).

Tableau II : Réussite des élèves au baccalauréat selon le secteur fréquenté depuis le cours préparatoire (Panel 1972-73-74).

Cursus antérieur	Effectif de terminale	Effectif obtenant le bac	Taux de réussite
Tout public	7 078	5 918	83,6
Tout privé	1 025	887	86,5

Va-t-on à présent, sous prétexte que l'évaluation est bien plus précise, conclure en sens inverse à la supériorité du privé ? On ne peut toujours rien conclure, car il manque encore trop d'éléments importants, et notamment la composition sociale des deux secteurs, leur situation scolaire initiale, leurs taux d'élimination.

Voilà donc sur quelles bases précises je me propose d'observer comparativement les trajectoires scolaires des élèves qui n'ont jamais quitté, soit l'enseignement public, soit l'enseignement privé, avec comme objectif d'évaluer le "rendement" des deux secteurs ou plutôt, comme il me semble préférable de dire, leur efficacité.

³ Des statistiques de ce type, éditées par le Ministère de l'éducation nationale, ont parfois été reprises par des organes de presse laïques (tels que l'*Ecole libératrice*) pour "prouver" la prétendue supériorité de l'enseignement public sur l'enseignement privé.

On peut alors démontrer, à partir du panel 1972-73-74, que les élèves d'une même origine sociale ont des chances fort différentes de réussite selon le secteur qu'ils fréquentent. Un tableau synthétique va à présent indiquer les principales tendances de cette étude (Tableau III).

Tableau III : Probabilité ultérieure d'obtention du baccalauréat selon l'origine sociale et le secteur fréquenté jusqu'à un niveau donné (Panel 1972-73-74).

Cursus du CP jusqu'au CM2	Agric	Chefs d'entrepr	Cadr sup	Profess interméd	Employés	Ouvriers	Autres	Ensemble
"Tout public"	21,7	26,8	55,5	33,6	21,1	12,3	9,8	22,2 (6 648)
"Tout privé"	16,5	33,2	56,7	37,7	33,6	15,1	17,2	28,9 (1 260)
Transferts	19,0	17,6	41,7	22,0	15,6	8,4	12,1	18,5 (565)
<u>jusqu'en 6ème</u>								
"Tout public"	21,2	26,7	55,9	33,7	21,3	12,3	9,7	22,1 (6 346)
"Tout privé"	17,3	34,0	56,0	37,0	35,2	16,1	19,8	30,0 (1 093)
Transferts	20,2	21,8	45,5	26,2	17,2	9,7	12,1	20,8 (1 034)
<u>jusqu'en 4ème</u>								
"Tout public"	32,5	34,7	59,8	40,1	30,6	22,5	20,4	32,9 (6 247)
"Tout privé"	26,3	40,2	58,4	40,5	42,6	23,3	31,8	37,9 (1 061)
Transferts	28,3	26,1	45,8	31,3	23,6	16,3	19,6	27,8 (1 165)
<u>jusqu'en 2nde</u>								
"Tout public"	65,2	56,5	67,8	58,1	54,4	51,5	48,0	57,3 (6 054)
"Tout privé"	54,7	57,2	64,9	55,3	62,6	52,6	62,1	58,7 (929)
Transferts	54,9	44,2	55,1	48,5	48,6	43,1	37,8	48,8 (1 490)
<u>jusqu'en terminale</u>								
"Tout public"	86,3	84,0	91,6	83,5	82,0	79,5	74,5	83,6 (5 918)
"Tout privé"	78,5	86,3	88,8	86,9	89,7	87,3	85,7	86,5 (887)
Transferts	83,7	76,2	82,1	78,2	80,4	77,3	72,9	79,4 (1 674)

Il s'agit ici des chances ultérieures qu'ont les élèves d'obtenir le baccalauréat selon leur origine sociale et le secteur qu'ils ont fréquenté jusqu'à un niveau déterminé de leur cursus. On peut ainsi rapidement confirmer⁴ que :

- * les "transfuges" ont un taux de réussite au baccalauréat toujours beaucoup plus faible que celui des élèves stables ;
- * les enfants d'agriculteurs ont toujours nettement plus de chances d'obtenir le baccalauréat lorsqu'ils suivent un cursus "tout public" qu'en suivant un cursus "tout privé" ;
- * les enfants de cadres supérieurs et de professions intermédiaires ont un léger avantage en "tout privé" au début de leur cursus, puis cette différence s'inverse après la quatrième au profit du "tout public" ; au total, les écarts sont faibles et leurs chances d'obtenir le baccalauréat sont voisines quel que soit le secteur fréquenté ;

⁴ L'évaluation complète de l'efficacité respective des deux secteurs, incluant l'analyse du taux de redoublement et du taux d'élimination, a déjà été faite par ailleurs, à partir des données du panel 1972-73-74. Cf. LANGOUET, G. et LEGER, A., "Enseignement public et enseignement privé : quelle efficacité ?", Communication au colloque : Les collègues en changement, Paris, I.N.R.P, mars 1988. Pour ne pas être redondant, je m'en tiendrai donc à ce rappel rapide de quelques résultats principaux, puisque l'analyse va être reprise et complétée un peu plus loin, dans l'optique d'étudier les évolutions intervenues depuis lors.

* les enfants de commerçants ou chefs d'entreprises et d'ouvriers ont une probabilité d'obtention du baccalauréat plus forte en "tout privé" qu'en "tout public ; même si les taux tendent à se rapprocher en fin de cursus, la tendance se maintient au profit du "tout privé" ;

* les enfants d'employés, enfin, bénéficient d'un avantage spectaculaire lorsqu'ils fréquentent le "tout privé".

5ème idée fausse

Ces résultats permettent de mettre en cause une cinquième idée fausse, selon laquelle il y aurait une sorte de **fatalité de l'échec** des classes populaires (que cette fatalité soit dite héréditaire ou dite sociologique). En fait, on s'aperçoit que les mêmes groupes sociaux ont des chances très différents de réussite selon le secteur où ils ont été scolarisés. Reprenons et affinons cette démonstration en comparant le panel 1972-73-74 aux données plus récentes du panel 1980.

Pour observer d'éventuelles évolutions dans la période qui sépare les deux panels étudiés, je ne pourrai pas utiliser ce taux de réussite au baccalauréat, qui est inconnu dans le panel 1980, ni cette visée prospective, puisque les cursus ne sont suivis que jusqu'à la 7^{ème} année. Je me limiterai donc à une approche rétrospective qui calcule le taux d'accès à un niveau donné selon le cursus suivi antérieurement.

Observons d'abord les évolutions à l'entrée en sixième selon l'âge et le secteur fréquenté (Tableau IV).

Tableau IV : A l'entrée en sixième : répartition en % des élèves "tout public" ou "tout privé" selon l'âge (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	En avance	"A l'heure"	Retard un an	Retard 2ans et plus	Ensemble
<u>"Tout public"</u>					
Panel 1973-74	4,5	47,9	41,7	5,9	100 (19 977)
Panel 1980	4,0	59,4	25,8	10,8	100 (15 921)
<u>"Tout privé"</u>					
Panel 1973-74	7,9	51,3	35,8	5,1	100 (3 309)
Panel 1980	6,1	64,8	22,1	7,0	100 (2 684)

L'ensemble des évolutions constatées sur le plan de l'âge touche les élèves stables des deux secteurs. Ainsi, si l'on attribue au panel 1973-74 l'indice⁵ de base 100, on constate :

- une augmentation des scolarités "normales" identique pour les deux secteurs : le "tout public" passe de l'indice 100 à 124, le "tout privé" de 100 à 126 ;
- une diminution du pourcentage d'élèves en avance (baisse de 100 à 89 pour le "tout public" et à 77 pour le "tout privé") ;
- une diminution importante des taux de retard scolaire qui se décompose en deux mouvements contradictoires : baisse spectaculaire, et identique pour les deux secteurs, du retard limité à un an (chute de 100 à 62 pour le "tout public" comme pour le "tout privé"), hausse sensible des retards

⁵ Pour simplifier le commentaire de l'ensemble des tableaux suivants, on donnera systématiquement un seul indice d'évolution, là où il aurait fallu citer deux taux (celui de 1973 et celui de 1980). Le mode de calcul en est très simple : par exemple, la comparaison des élèves "à l'heure en tout public" porte sur un taux de 47,9% en 1973 et de 59,4% en 1980. On calcule donc : $59,4 / 47,9 * 100 = 124$.

supérieurs à un an, particulièrement élevée en "tout public" (qui passe de 100 à 183 tandis que le "tout privé" ne monte qu'à l'indice 137).

Le privé se démocratise

Par ailleurs, la composition sociale des deux secteurs s'est elle aussi quelque peu modifiée (Tableau V).

Tableau V : A l'entrée en 6^{ème} : répartition en % des élèves "tout public" ou "tout privé" selon l'origine sociale (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Agricult	Chefs d'entrepr	Cadr sup	Profess interméd	Employés	Ouvriers	Autres	Ensemble
<u>"Tout public"</u>								
Panel 1973-74	6,8	8,4	7,5	16,4	16,5	38,9	5,4	100 (19 977)
Panel 1980	4,6	8,5	9,5	17,0	17,6	36,8	6,0	100 (15 921)
<u>"Tout privé"</u>								
Panel 1973-74	18,6	15,4	14,1	14,5	13,4	20,4	3,7	100 (3 309)
Panel 1980	11,9	15,3	14,9	17,5	14,2	22,7	3,6	100 (2 684)

On observe alors :

- une série d'évolutions identiques quel que soit le secteur considéré : diminution sensible des enfants d'agriculteurs (qui passent de l'indice 100 à 68 en "tout public" et à 64 en "tout privé"), stabilité des enfants de chefs d'entreprises (indice 101 en "tout public" et 99 en "tout privé"), légère augmentation des enfants d'employés (indice 107 en "tout public" et 106 en "tout privé") ;
- des évolutions différentes ou opposées qui concernent trois catégories : les cadres supérieurs voient leur représentation augmenter partout mais nettement plus en "tout public" (indice 127) qu'en "tout privé" (indice 106), les professions intermédiaires, au contraire, augmentent sensiblement plus en "tout privé" (indice 121) qu'en "tout public" (indice 104), les ouvriers enfin ont une représentation accrue en "tout privé" (indice 111) et diminuée en "tout public" (indice 95). Ceci confirme et précise à la fois les analyses précédentes qui concluaient, d'une part, à une relative démocratisation du recrutement de l'enseignement privé et, d'autre part, à un changement de stratégie des cadres supérieurs qui sont les seuls à voir leur représentation augmenter de plus d'un quart en "tout public".

Enfin, il faut prendre en compte conjointement l'âge des élèves à leur entrée en sixième et leur origine sociale si l'on veut maîtriser l'ensemble des évolutions qui ont affecté les deux secteurs dans la période considérée (Tableau VI).

Tableau VI : A l'entrée en sixième : élèves "tout public" ou "tout privé" au moins à l'heure, par origine sociale (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Agricult	Chefs d'entrepr	Cadr sup	Profess interméd	Employés	Ouvriers	Autres	Ensemble
<u>"Tout public"</u>								
Panel 1973-74	54,1	61,3	87,8	69,0	54,5	38,5	30,5	51,4
Panel 1980	68,4	69,7	91,4	78,0	64,1	50,9	38,4	63,4
<u>"Tout privé"</u>								
Panel 1973-74	51,7	65,4	81,7	66,2	58,4	43,6	46,3	59,2
Panel 1980	75,2	74,5	85,0	72,9	68,0	61,8	40,6	70,9

A nouveau, deux sortes d'évolutions peuvent être mises en évidence :

- une augmentation des scolarités "au moins à l'heure" identique quel que soit le secteur ; ceci concerne quatre catégories : les chefs d'entreprises (qui passent de l'indice 100 à 114 dans les deux types de cursus), les cadres supérieurs (indice 104 pour les deux secteurs), les professions intermédiaires (indice 113 en "tout public" et 110 en "tout privé"), et les employés (indice 118 en "tout public" et 116 en "tout privé") ;
- une augmentation des scolarités sans retard plus importante en "tout privé" qu'en "tout public" pour deux catégories : les ouvriers, qui améliorent sensiblement leur position en "tout public" (passant de l'indice 100 à 132) mais encore plus en "tout privé" (indice 142), et les agriculteurs pour lesquels ce phénomène est même amplifié (indice 126 en "tout public" et 145 en "tout privé"). Dans le cas des agriculteurs, on assiste ainsi à un renversement des positions occupées par les deux secteurs : les cursus "tout public" leur étaient les plus favorables en 1973-74, ce sont maintenant les cursus "tout privé" qui présentent le moins de retard.

Le privé réduit les écarts

Si l'on analyse à présent ces évolutions divergentes en termes d'écarts sociaux de réussite, il faut comparer la réussite (entendue ici au sens d'être au moins à l'âge normal en sixième) de ces deux catégories extrêmes que sont les ouvriers et les cadres supérieurs. On peut alors en tirer trois conclusions :

- les cursus "tout privé" sont toujours les moins sensibles aux différences sociales de réussite (dans le premier panel : 38,1% d'écart social en "tout privé" contre 49,3% en "tout public" ; dans le deuxième panel : 23,1% en "tout privé" contre 40,5% en "tout public") ;
- les écarts sociaux de réussite ont diminué partout : l'élévation du taux des scolarités normales est vraie pour toutes les catégories sociales, mais elle est plus forte pour les ouvriers que pour les cadres supérieurs, quel que soit le secteur fréquenté ;
- le privé réduit encore plus vite que le public ces écarts sociaux de réussite : les cursus "tout privé", qui présentaient déjà l'écart le plus faible en 1973-74, ont réduit en 1980 cet écart de 15 points, tandis que les cursus "tout public" n'ont diminué le leur que de 9 points.

Observons à présent comment les choses ont évolué à l'entrée en quatrième (Tableau VII).

Entre 1973-74 et 1980, le taux d'accès en quatrième a donc :

- très légèrement régressé, malgré la baisse des taux de retard en sixième, pour 4 catégories : les chefs d'entreprises qui passent de l'indice 100 à 97 en "tout public" et à 95 en "tout privé", les cadres supérieurs (indice 97 en "tout public" et 92 en "tout privé"), les professions intermédiaires (indice 96 en "tout public" et 92 en "tout privé"), enfin les employés (indice 97 en "tout public" et 94 en "tout privé") ;
- augmenté pour deux catégories : les ouvriers avec une faible augmentation uniforme quel que soit le secteur (indice 106), et les agriculteurs qui passent à l'indice 106 en "tout public", mais à l'indice 120 en "tout privé". En "tout privé", les agriculteurs améliorent donc très sensiblement leurs chances de passage en quatrième puisqu'ils se situent désormais à la deuxième place (au lieu de la cinquième dans le panel 1973-74), tout de suite après les cadres supérieurs.

Tableau VII : Taux d'admission en quatrième des élèves ayant effectué une scolarité "tout public" ou "tout privé" jusqu'à ce niveau, variations selon l'appartenance sociale (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Scolarité jusqu'à ce niveau	Panel 1973-74			Panel 1980		
		Admis en 4ème	Autres cursus	Effectif de 6ème	Admis en 4ème	Autres cursus	Effectif de 6ème
Agriculteurs	Tout pub	64,5	35,5	100 (1 358)	68,6	31,4	100 (729)
	Tout pr	65,0	35,0	100 (617)	78,1	21,9	100 (319)
Chefs d'entreprise	Tout pub	74,2	25,8	100 (1 685)	72,2	27,8	100 (1 347)
	Tout pr	80,9	19,1	100 (508)	77,1	22,9	100 (411)
Cadres supérieurs	Tout pub	91,4	8,6	100 (1 504)	88,9	11,1	100 (1 519)
	Tout pr	89,7	10,3	100 (465)	82,3	17,7	100 (400)
Prof. interméd	Tout pub	82,2	17,8	100 (3 275)	79,3	20,7	100 (2 711)
	Tout pr	81,4	18,6	100 (479)	74,6	25,4	100 (469)
Employés	Tout pub	69,5	30,5	100 (3 302)	67,4	32,6	100 (2 801)
	Tout pr	72,4	27,6	100 (445)	68,0	32,0	100 (381)
Ouvriers	Tout pub	54,6	45,4	100 (7 772)	57,7	42,3	100 (5 861)
	Tout pr	64,4	35,6	100 (674)	68,3	31,7	100 (608)

En récapitulant ce qui s'est passé depuis la sixième, on voit deux catégories se distinguer par la plus forte augmentation de leur taux de réussite : les agriculteurs et les ouvriers. En sixième, ces deux groupes sont, non seulement ceux dont le retard diminue le plus quel que soit le secteur fréquenté, mais également ceux qui bénéficient d'un net avantage supplémentaire lorsqu'ils ont un cursus "tout privé". Certes, les autres catégories voient également leur taux de retard diminuer en sixième mais dans des proportions plus faibles, et surtout dans des proportions identiques quel que soit le secteur considéré. A l'arrivée en quatrième, les agriculteurs et les ouvriers sont à nouveau les deux seules catégories qui augmentent leur taux de passage en quatrième quel que soit le cursus suivi, tandis que les autres catégories socioprofessionnelles régressent légèrement. Mais à ce niveau, l'augmentation touche uniformément les enfants d'ouvriers, qu'ils fréquentent le public ou le privé. Par contre, les agriculteurs "tout privé" creusent l'écart et bénéficient d'un avantage supplémentaire qui bouleverse le classement et les place en seconde position pour les chances d'accès en quatrième.

On peut sans doute évoquer, pour tenter de rendre compte de ces changements, les importantes mutations qui ont affecté ces deux catégories socioprofessionnelles. Les agriculteurs surtout ont connu une diminution importante de leurs effectifs - essentiellement au détriment de la petite paysannerie - dont les effets se traduisent dans le panel 1980 par une réduction sensible de la catégorie. A un degré moindre, la classe ouvrière voit également se réduire sa composante la moins qualifiée. On peut alors penser que ces recompositions jouent sur l'élévation du taux de réussite des deux groupes. Mais elles n'expliquent pas cependant les évolutions différentes selon le cursus "tout public" ou "tout privé", preuve s'il en était besoin que les différences constatées ne doivent pas tout aux seules caractéristiques des élèves.

Que se passe-t-il lors de l'accès en seconde (Tableau VIII) ?

Tableau VIII : Taux d'admission en seconde des élèves ayant effectué une scolarité antérieure "tout public" ou "tout privé", variations selon l'appartenance sociale (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Scolarité antérieure	Panel 1973-74		Panel 1980	
		% d'admis en seconde sur l'effectif de 4ème	% d'admis en seconde sur l'effectif de 6ème	% d'admis en seconde sur l'effectif de 4ème	% d'admis en seconde sur l'effectif de 6ème
Agriculteurs	Tout public	52,2	33,7	51,0	35,0
	Tout privé	45,6	29,7	56,2	43,9
Chefs d'entreprises	Tout public	60,6	45,0	58,9	42,5
	Tout privé	61,1	49,4	65,9	50,9
Cadres supérieurs	Tout public	87,4	79,9	85,7	76,2
	Tout privé	82,7	74,2	84,5	69,5
Prof intermédiaires	Tout public	68,7	56,5	70,7	56,0
	Tout privé	65,1	53,0	68,9	51,4
Employés	Tout public	56,5	39,3	57,0	38,5
	Tout privé	60,2	43,6	54,1	36,7
Ouvriers	Tout public	43,2	23,6	46,3	26,7
	Tout privé	39,9	25,7	45,3	30,9

- les ouvriers conservent leur acquis dans les deux secteurs : en "tout public" d'abord, pour un indice 100 en 1973-74, leur taux d'accès de quatrième en seconde passe à 107 et celui relatif à la sixième à 113 ; mais ils font bien mieux encore en "tout privé" où leur progression passe à l'indice 114 par rapport à la quatrième, et à 120 par rapport à la sixième. En d'autres termes, l'avantage supplémentaire qu'ils tiraient d'un cursus "tout privé" jusqu'en sixième s'est annulé en quatrième, les deux secteurs opérant à ce niveau une augmentation uniforme de leurs taux d'accès, mais cet avantage se retrouve en seconde. On peut donc dire que, vis-à-vis des enfants d'ouvriers, le secteur privé a quelque peu modifié sa politique. Il opérait en 1973-74 une sélection différée : moins d'éliminations que le secteur public à l'issue de la cinquième mais plus de sélection à l'entrée en seconde. Au total, tout en conservant un petit avantage en "tout privé", les enfants d'ouvriers voyaient en fin de cursus leurs chances se rapprocher de celles du "tout public". A présent, le secteur privé les élimine toujours moins en quatrième mais se rapproche du taux de sélection pratiqué par le secteur public en seconde. Au total, ils y accèdent plus nombreux (4% de plus qu'en "tout public") et le bénéfice qu'ils tirent d'un cursus "tout privé" s'est accru.

- les agriculteurs, eux aussi, voient évoluer différemment les procédures de sélection qui leurs sont appliquées. Leur taux d'accès de quatrième en seconde "tout public" régresse à l'indice 98 par rapport à la situation de 1973-74, tandis que l'évolution enregistrée depuis la sixième les situe à l'indice 104. En d'autres termes, l'amélioration de leur situation en sixième "tout public" (sur le plan de l'âge) a été pour l'essentiel perdue lors du passage en quatrième et surtout en raison d'une sélection accrue à la sortie de troisième. Par contre, les cursus "tout privé" ont bénéficié d'un avantage croissant tout au long de la scolarité : la progression de quatrième en seconde est affectée de l'indice 123, et celle de sixième en seconde atteint l'indice 148. En définitive, un renversement spectaculaire s'est opéré de la sixième à la seconde : en 1973-74 les cursus "tout public" profitaient plus aux agriculteurs que les cursus "tout privé" avec un écart de 4 points ; en 1980, l'écart est de sens contraire et il atteint 9 points en faveur des scolarités "tout privé" !

Est-ce à dire qu'aucun changement n'affecte le cursus des autres catégories ? Cela est vrai des cadres supérieurs et professions intermédiaires pour qui le taux d'accès en seconde régresse très légèrement

par rapport à la sixième, aussi bien en "tout public" qu'en "tout privé" (indices 95 et 94 pour les cadres supérieurs, indices 97 et 98 pour les professions intermédiaires). Mais cette diminution est minime et, pour ces deux catégories, la dominante est donc celle d'une profonde stabilité des procédures de sélection quel que soit le secteur fréquenté. Par contre, deux autres catégories subissent des évolutions divergentes :

- les chefs d'entreprises voient leur taux d'accès en seconde progresser en "tout privé" (indice 108 par rapport à la quatrième et 103 par rapport à la sixième), tandis qu'il régresse en "tout public" (l'indice de passage quatrième/seconde tombe à 97, celui concernant le passage sixième/seconde tombe à 94). Au total, les chefs d'entreprises tiraient déjà en 1973-74 un plus grand bénéfice d'une scolarité "tout privé" que "tout public" : cet avantage s'est accru.

- les employés au contraire voient leurs taux de passage en seconde se maintenir en "tout public" (indice 101 depuis la quatrième et 98 depuis la sixième), tandis qu'ils chutent très fortement en "tout privé" (indice 90 par rapport à la quatrième et 84 par rapport à la sixième). La sélection pratiquée par le privé à leur égard est donc devenue nettement plus rigoureuse (malgré l'amélioration de leur situation sur le plan de l'âge d'entrée en sixième), tandis que la sélection exercée par le secteur public est restée sans changement. Le caractère spectaculaire des transformations intervenues saute ici aux yeux : les employés apparaissaient en 1973-74 comme les principaux bénéficiaires des scolarités "tout privé", tandis que les agriculteurs profitaient mieux d'un cursus "tout public". En 1980, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, une dernière approche permettra d'esquisser les flux de passage en terminale. Cette approche sera nécessairement incomplète compte tenu des caractéristiques de nos échantillons : l'interruption du suivi la septième année ne permet donc de connaître le taux d'accès en terminale que pour les élèves y parvenant sans redoublement. Or une telle perspective pourrait être trompeuse : par exemple, en 1973-74, le taux d'accès en terminale d'ouvriers n'ayant pas redoublé est plus élevé en "tout public" qu'en "tout privé". Et pourtant, on sait que le taux d'accès global de la catégorie est au contraire, tous âges confondus, plus important en "tout privé" (Tableau IX).

Je resterai donc relativement prudent dans l'interprétation de ce dernier tableau et me limiterai au commentaire des rapports entre l'effectif de terminale et celui de sixième. On remarquera néanmoins que la convergence de cette analyse avec les constats effectués aux niveaux antérieurs donne quelque crédibilité à ces résultats pourtant partiels.

On peut observer tout d'abord, pour les cursus "tout public", une baisse générale du taux d'accès en terminale sans redoublement, alors que pour les cursus "tout privé" cette baisse n'affecte que trois catégories sur six, les autres étant au contraire en augmentation parfois très sensible. Ainsi, deux groupes améliorent très nettement leur position en "tout privé". Ce sont, ainsi qu'on a déjà pu le dire :

- les agriculteurs qui voient leur taux d'accès passer de 13,9% à 18,2% en "tout privé" (indice 131) alors qu'il régresse de 18,4% à 16,9% en "tout public" (indice 92), ce qui confirme le renversement déjà observé précédemment ;

- et les ouvriers qui augmentent leurs chances de 9,5% à 11,5% en "tout privé" (indice 121) mais les voient diminuer de 11,2% à 9,9% en "tout public" (indice 88).

Une catégorie reste stable en "tout privé" (indice 102) alors qu'elle accède un peu moins en terminale "tout public" (indice 90) : ce sont les professions intermédiaires. Les trois autres catégories voient leurs taux d'accès diminuer partout, quel que soit le secteur fréquenté :

- les chefs d'entreprises dont la représentation en terminale diminue également dans les deux secteurs (indice 86 en "tout public" et 88 en "tout privé") ;

- les cadres supérieurs qui voient leurs chances diminuer un peu plus en "tout privé" (indice 86) qu'en "tout public" (indice 94) ;
- les employés enfin qui sont nettement plus désavantagés par le privé (indice 58) que par le public (indice 86). Dans leur cas, il se confirme un renversement de tendance de sens contraire à celui observé chez les agriculteurs : mieux placés en "tout privé" avec 19,6% qu'en "tout public" (18,6%) dans le panel 1973-74, ils ont en 1980 de meilleures chances en "tout public" avec 15,6% qu'en "tout privé" où leur taux d'accès chute à 11,3%.

Tableau IX : Taux d'admission en terminale⁶ des élèves ayant effectué une scolarité antérieure "tout public" ou "tout privé", variations selon l'appartenance sociale (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Scolarité antérieure	Panel 1973-74			Panel 1980		
		% d'admis en terminale sur l'effectif			% d'admis en terminale sur l'effectif		
		de 2nde	de 4ème	de 6ème	de 2nde	de 4ème	de 6ème
Agriculteurs	Tout public	56,7	28,5	18,4	51,5	24,6	16,9
	Tout privé	52,8	21,4	13,9	50,0	23,3	18,2
Chefs d'entreprises	Tout public	48,3	27,7	20,6	43,8	24,5	17,7
	Tout privé	44,1	24,3	19,7	39,2	22,4	17,3
Cadres supérieurs	Tout public	55,9	46,8	42,8	55,4	45,2	40,2
	Tout privé	51,9	39,3	35,3	49,4	36,8	30,3
Prof. intermédiaires	Tout public	48,8	32,6	26,8	44,6	30,5	24,2
	Tout privé	43,0	24,6	20,0	48,0	27,1	20,3
Employés	Tout public	47,2	26,2	18,2	42,2	23,2	15,6
	Tout privé	49,7	27,0	19,6	37,4	16,6	11,3
Ouvriers	Tout public	48,3	20,6	11,2	38,0	17,2	9,9
	Tout privé	46,4	14,7	9,5	45,5	16,9	11,5

Il reste enfin à donner un dernier aperçu des évolutions qui ont affecté le "rendement" des deux secteurs pendant la période considérée, grâce à une analyse des écarts sociaux de réussite aux différents niveaux de la scolarité. Cette démonstration prendra appui sur l'écart qui sépare le taux de performance des enfants de cadres supérieurs et celui des enfants d'ouvriers (donc les deux catégories extrêmes), dans chacun des deux secteurs et à chacun des deux moments d'enquête. La variation de ces taux est donnée à la fois en valeur absolue et en pourcentage, mais la deuxième mesure semble préférable étant donné que les deux secteurs ne partent pas d'une même amplitude d'écart : on pourrait penser qu'il est plus facile de réduire un écart important qu'un écart faible. Or, comme on peut le voir, c'est l'inverse qui se produit (Tableau X).

On peut ainsi observer que :

- la réduction des écarts est générale, quel que soit le secteur considéré, mais cette réduction est encore plus forte en "tout privé" qu'en "tout public", bien que le premier parte d'un écart déjà nettement plus faible ;
- à l'entrée en sixième, les différences sur le plan de l'âge entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres supérieurs sont réduites de 17,8% en "tout public" et de 39,1% en "tout privé" ;

⁶ Les tris s'arrêtant la septième année du suivi, il ne s'agit ici que de l'arrivée en terminale des élèves ayant effectué un parcours secondaire sans redoublement.

- les écarts du taux d'admission en quatrième pour ces deux catégories sont réduits de 15,2% en "tout public" et de 44,7% en "tout privé" ;
- les inégalités sociales d'accès en seconde (par rapport à l'effectif de sixième) sont réduites de 12,1% en "tout public" et de 20,4% en "tout privé" ;
- enfin, pour les élèves n'ayant jamais redoublé dans le secondaire, l'inégalité des chances d'accès en terminale se voit, toujours par rapport à l'effectif de sixième, réduite de 4,1% en "tout public" mais de 27,1% en "tout privé".

Tableau X : Variation des écarts du taux de réussite entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres supérieurs selon le secteur fréquenté (comparaison des panels 1973-74 et 1980).

	Valeur absolue des écarts		Diminution en	% de
	en 1973-74	en 1980	valeur absolue	diminution
<u>Elèves sans retard en 6ème</u>				
"Tout public"	49,3	40,5	- 8,8	- 17,8
"Tout privé"	38,1	23,2	- 14,9	- 39,1
<u>Taux d'admission 6ème/4ème</u>				
"Tout public"	36,8	31,2	- 5,6	- 15,2
"Tout privé"	25,3	14,0	- 11,3	- 44,7
<u>Taux d'admission 6ème/2nde</u>				
"Tout public"	56,3	49,5	- 6,8	- 12,1
"Tout privé"	48,5	38,6	- 9,9	- 20,4
<u>Taux d'admission 6ème/terminale des non redoublants</u>				
"Tout public"	31,6	30,3	- 1,3	- 4,1
"Tout privé"	25,8	18,8	- 7	- 27,1

6ème idée fausse

Il faut donc rejeter une sixième idée fausse, à laquelle tiennent beaucoup les partisans du "camp laïque" : l'idée que l'école publique est plus démocratique que l'école privée. Il s'agit ici de la démocratisation de l'enseignement, entendue selon le deuxième sens que j'avais distingué précédemment, c'est-à-dire en tant que réduction des écarts sociaux de réussite. Sur ce plan, même si l'on reconnaît parfois que l'enseignement public est sélectif et élitiste, on se refuse en général à admettre qu'il le soit encore plus que le secteur privé.

Or l'analyse qui vient d'être exposée montre que globalement, et quel que soit le niveau considéré, le privé apparaît toujours comme plus réducteur des inégalités sociales de réussite que le secteur public. Partant d'écarts déjà moindres, il est parvenu cependant, en six ou sept ans, à accentuer encore son avantage sur le secteur public. Il est à noter que cette réduction des inégalités s'opère à la fois "par le haut" et "par le bas" : taux d'admission des cadres supérieurs en légère diminution (ce qui est vrai d'ailleurs dans les deux secteurs), taux d'admission des enfants d'ouvriers en forte augmentation dans le secteur privé.

Ces faits étant établis, il faut maintenant tenter d'en rendre compte, même si les données traitées ici n'ont en elles-mêmes aucun pouvoir explicatif. Faute de pouvoir aller très loin dans la recherche des causes, il est au moins possible d'envisager deux grands types d'explications.

On peut d'une part, comme je le fais, invoquer "l'effet secteur" c'est-à-dire rendre compte du traitement différent des mêmes élèves par les deux secteurs en termes de différences de pédagogies, de structures, d'encadrement, de politique en matière de redoublement ou d'élimination. On pourrait alors penser que les enfants des classes populaires réussissent mieux dans le privé notamment parce qu'ils y sont mieux considérés et soutenus (ce sont des "clients" comme les autres), parce qu'une visée moins élitiste et moins sélective leur est appliquée, parce qu'ils sont mieux encadrés ou bénéficient d'effectifs plus faibles (bien qu'une corrélation entre la baisse des effectifs et la meilleure réussite des enfants d'origine populaire n'ait encore jamais pu être démontrée), ou encore parce que les enseignants y sont "meilleurs" ou mieux formés (mais on sait au contraire qu'il y a plus d'auxiliaires dans le privé).

Mais on peut également, d'autre part, contester que les différences soient dues, ou soient entièrement dues, à cet "effet secteur". Quel que soit l'argument envisagé, il s'agirait alors de revenir à l'explication traditionnelle - et quelque peu fataliste - d'un échec ou d'une réussite scolaire entièrement déterminés par les caractéristiques individuelles, familiales ou sociales des élèves, et de récuser l'idée que les structures scolaires puissent jouer un rôle essentiel en ce domaine. Au moins deux types d'objections peuvent alors être avancés.

En premier lieu, il est possible et même indispensable, comme dans toute enquête sociologique, de s'interroger sur la pertinence des catégories retenues pour l'analyse et sur la fidélité des instruments de l'enquête. Il faut notamment se demander si, par delà une identité apparente de C.S.P., des différences, touchant par exemple les enfants d'ouvriers fréquentant le public et ceux fréquentant le privé, ne pourraient pas expliquer à elles seules les écarts observés. Il suffirait ainsi que le groupe "tout privé" soit composé de plus d'ouvriers qualifiés et de moins d'O.S. par rapport au groupe "tout public" pour que les différences de résultats soient imputables, non pas au secteur fréquenté, mais aux variations sociales du public scolaire. Cette objection n'a pas de fondement dans le cas présent, puisque j'ai vérifié que c'est en réalité l'inverse qui se produit⁷, et ce constat vient donc encore renforcer l'explication par "l'effet secteur".

En second lieu, et plus subtilement encore, on pourrait faire l'hypothèse que, même à composition sociale homogène, les ouvriers ou les employés scolarisés dans le privé diffèrent néanmoins de ceux fréquentant le public par d'autres caractéristiques qui n'apparaissent pas parmi les variables de l'enquête. Ne peut-on penser, par exemple, que les familles populaires consentant l'effort financier que représente pour elles une scolarisation dans le privé, sont plus soucieuses de réussite scolaire et de promotion sociale, plus attentives à la scolarité de leurs enfants, plus attachées à l'école et aux valeurs qui y sont actuellement enseignées : méritocratie, ambition individuelle, sens de la compétition ? Des études⁸ montrent que certaines fractions de la classe ouvrière correspondent effectivement à ce type, mais ne nous apprennent rien sur le mode de scolarisation, publique ou privée, de leurs enfants. Ce point pourrait faire l'objet de recherches nouvelles, par entretiens notamment, qui seules permettraient d'apporter une réponse à la question posée ici.

Quoiqu'il en soit, et même si les motivations de ces familles populaires utilisatrices du privé s'avéraient différentes - ce qui est fort probable -, c'est bien en réalité le secteur privé qui répond avec le moins d'inefficacité à ces motivations et à ces attentes. C'est dire que l'interprétation qui me paraît la plus juste de ces résultats devra sans doute se garder de tout schématisme dans un sens ou dans l'autre : vouloir tout expliquer par les seules caractéristiques des familles, ou par les seules caractéristiques des systèmes d'enseignement, serait tout aussi simpliste. Comme toujours,

⁷ Dans le panel 1972-73-74 par exemple, à l'entrée en seconde, le groupe des ouvriers "tout public" comprend 56,8 % d'ouvriers qualifiés (1454 sur 2562) tandis que le groupe des ouvriers "tout privé" n'en compte que 44,8 % (82 sur 183).

⁸ Cf. notamment TERRAIL, J.-P., Les ouvriers et l'école : le sens de la réussite, *Société française*, n° 9, 1983, et TERRAIL, J.-P., Familles ouvrières, école, destin social (1880-1980), *Revue française de Sociologie*, XXV, 1984, 421-436.

l'explication la plus satisfaisante sera de type interactionniste : certaines familles populaires - et il faudra savoir lesquelles - obtiennent une meilleure réussite de leurs enfants, mais elles l'obtiennent parce qu'un système, qu'on peut maintenant désigner précisément, le leur permet.

Doit-on en conclure que l'enseignement privé constitue une sorte de modèle pour une démocratisation de l'enseignement ? Il semble qu'il faille se garder d'un tel optimisme qui serait certainement exagéré. Car, par delà les différences de traitement observées, la ségrégation sociale à l'école s'avère être une constante quel que soit le secteur étudié et surtout en ce qui concerne le second cycle des lycées. Que des différences sensibles puissent être mises en évidence ne peut conduire par conséquent ni à porter des jugements sans nuances, ni à considérer qu'un des deux secteurs a résolu tous les problèmes de la démocratisation. Mais au contraire à mesurer tout le chemin restant à parcourir et à traiter les différences constatées pour ce qu'elles sont : le signe que **la situation actuelle n'est pas fatale**. Si pour certaines catégories le secteur privé s'avère plus profitable, tandis que pour d'autres catégories c'est l'enseignement public qui est plus avantageux, cela montre simplement que l'un et l'autre secteurs peuvent mieux faire en matière de démocratisation. Mais cela montre surtout que cette démocratisation n'est pas une utopie inaccessible et que l'échec des classes populaires n'est pas une fatalité sur laquelle les systèmes d'enseignement et les maîtres n'auraient aucune prise. Le constat des écarts sociaux de réussite, renouvelé par toutes les enquêtes sociologiques, a pu renforcer l'idée selon laquelle l'école se borne à enregistrer des différences préexistantes échappant pour l'essentiel à son action. Mais le constat d'importantes variations dans ces écarts sociaux de réussite est maintenant étayé par de nombreuses recherches⁹. Ce qui ne peut que conduire à revaloriser le rôle de l'école et de ses maîtres, et à renforcer les perspectives d'action en matière d'échec scolaire. Enfin, il n'est sûrement pas inutile par rapport aux débats actuels d'avoir pu démontrer que les "orientations prématurées", pratiquées plus souvent dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé, éliminent en réalité beaucoup d'enfants qui, on le sait désormais, auraient pu prétendre avec succès à une scolarité longue si l'école leur avait "laissé leur chance".

7ème idée fausse

On entend souvent parler des prétendues "pesanteurs sociologiques" et affirmer, comme une évidence incontestable, que la "force d'inertie" du système scolaire en fait l'une des institutions les plus figées et les plus insensibles au changement. Or les données analysées ici s'inscrivent en faux contre de telles interprétations. Non seulement on a pu observer de très nombreux changements, mais encore ces évolutions sont souvent d'une amplitude surprenante, eu égard au fait que la période de six à sept ans qui sépare les deux observations est finalement très courte à l'échelle d'une société. En réalité, tout a bougé pendant le bref laps de temps considéré :

- le taux de transfert a notablement augmenté au détriment des cursus stables qu'ils soient "tout public" ou "tout privé" ;
- cette baisse de la fidélité à un unique secteur a engendré une augmentation de la part totale d'une génération qui utilise le secteur privé, même s'il est vrai que cet accroissement des usagers du privé se traduit par plus de passages temporaires et moins de séjours permanents ;

⁹ Citons, par exemple, nos propres travaux en ce domaine : LEGER, A., TRIPIER, M., *Fuir ou construire l'école populaire ?*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988 (1^{ère} éd. : 1986), (coll. "Réponses sociologiques"). Cf. aussi LANGOUET, G., Diversité des collèges, diversité des pratiques d'orientation, *L'orientation scolaire et professionnelle*, n° 1, 1988. Mais le champ des recherches est très vaste, comme en témoigne le fait qu'un colloque sur "l'effet établissement" s'est tenu à Paris, sous l'égide de l'I.N.R.P. les 8 et 9 mars 1988.

- les stratégies des différentes classes sociales sont apparues en mouvement, et des réorganisations semblent en cours, notamment chez les cadres supérieurs qui ont suivi une évolution à contre-courant par rapport aux autres groupes sociaux ;
- la composition des deux secteurs s'est modifiée, reflétant des changements dans la structure sociale ;
- la composition des deux secteurs s'est inégalement modifiée, traduisant une indéniable démocratisation du secteur privé ;
- cette démocratisation cependant ne conduit pas à penser que se serait opéré un "brassage social" : au contraire, la hiérarchisation sociale des établissements s'est sans doute accentuée parallèlement dans les deux secteurs ;
- la proportion de scolarités "normales" a sensiblement augmenté dans les deux secteurs, même si cette diminution du taux de retard s'accompagne d'un accroissement, particulièrement sensible en "tout public", des retards égaux ou supérieurs à deux ans ;
- l'efficacité des deux secteurs vis-à-vis des élèves d'origine sociale différente s'est profondément transformée, notamment pour les enfants d'agriculteurs et d'employés ;
- le secteur privé a continué à réduire plus vite que le secteur public les inégalités sociales de réussite entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres supérieurs.

Ce bilan fait donc apparaître des variations d'ampleur non négligeable et en nombre important. Certes, si l'on cherchait de véritables bouleversements dans le fonctionnement ou la structure des deux systèmes, la conclusion serait à l'évidence différente et l'optimisme de certains constats demanderait à être tempéré. Les inégalités sociales de réussite, même en légère diminution, continuent de marquer profondément les deux secteurs. La baisse générale du taux de retard des élèves à leur arrivée en sixième ne se traduit pas, loin de là, par une hausse correspondante de leurs taux d'admission en quatrième, seconde ou terminale : il est donc évident que la sélection a augmenté¹⁰. Soit par l'élimination accrue d'élèves en retard, soit par le redoublement, qui a régressé dans l'élémentaire mais augmenté dans le secondaire (pour toutes les catégories sociales en "tout public" et pour trois catégories sur six en "tout privé"), il semble que le système scolaire ait en réalité accru ses exigences. En quelque sorte, le secondaire, grâce à ses évolutions, a pu maintenir pour l'essentiel inchangées les pratiques sélectives, alors qu'un maintien immuable des critères de sélection antérieurs aurait nécessairement engendré des flux d'admission en seconde et terminale sensiblement plus élevés. La conclusion qu'il faut en tirer n'est donc paradoxale qu'en apparence : plus ça change, et plus ça reste pareil...

Du côté des "acteurs", l'évolution des stratégies a également pour objet le maintien de certains privilèges antérieurs : si on s'adapte, c'est pour mieux les conserver... Les inégalités sociales et géographiques devant la possibilité de mettre en œuvre des stratégies n'ont pas bougé et les "consommateurs d'école" sont toujours aussi inégaux entre eux. Au vu de certaines évolutions, je serais même tenté de dire : ils tendent à l'être encore plus qu'avant. Si toutes les catégories socioprofessionnelles ont vu s'élever leur taux de transfert, les cadres supérieurs pour leur part n'ont guère vu augmenter leurs pratiques de transfert en cas d'échec : la "navigation à vue" s'amplifie pour les autres catégories, le transfert "stratégique" en sixième s'accroît chez les cadres supérieurs. A cela, il faudrait ajouter que des évolutions plus fines sont intervenues dont l'analyse compléterait utilement les résultats présentés ici : c'est l'ensemble des stratégies de choix de l'établissement qui se sont modifiées dans la période considérée, y compris le changement d'établissement sans changement de secteur. Les études qui existent déjà à ce sujet confirment bien notre hypothèse d'une accentuation des hiérarchisations sociales.

¹⁰ Ce constat rejoint tout à fait les conclusions de R. ESTABLET (*L'école est-elle rentable ?*, Paris, PUF, 1987) ou d'A. PROST (*L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, 1986).

Conclusion

A l'issue de cette étude, nous nous retrouvons devant une masse de matériaux d'une très grande richesse mais, sans doute, plus riches encore de nouvelles questions que de certitudes définitives. C'est dire qu'au moment même il faut mettre un terme provisoire à cette recherche, mon sentiment est qu'elle est loin d'être close, ou, en d'autres termes, qu'elle présente un côté achevé et un côté ouvert.

Le bilan de ce qui est achevé me paraît loin d'être négligeable. Par rapport à la situation du problème au moment où a été entrepris ce travail, on comprend mieux maintenant certains événements de la période récente. Que l'on se rappelle seulement comme l'ampleur des manifestations de 1984 en faveur de l'école privée a pu surprendre à l'époque. Et cette surprise tenait sans doute en grande partie au fait que la connaissance sociologique des évolutions de ce secteur d'enseignement et des raisons qui guident le choix des familles restait largement insuffisante. A présent, si beaucoup de choses restent à expliquer, la connaissance a progressé sur une série de points importants. Pour les résumer, j'ai montré que ces résultats permettent d'infirmer *sept idées fausses* :

- La *première idée fausse* consiste à sous-estimer grandement le nombre réel des usagers du secteur privé en ne considérant que la proportion des élèves scolarisés par ce secteur, telle qu'elle apparaît dans les statistiques ministérielles, pour une année donnée. Or, la grande majorité des usagers du privé sont des usagers temporaires et, compte tenu de l'importance numérique des transferts entre les deux secteurs (près de 28% d'une génération), seule une étude longitudinale menée sur la totalité du cursus scolaire des élèves permet de connaître avec précision la part réelle occupée par l'enseignement privé dans leur scolarité. Ainsi, dans le panel 1972-73-74, plus de 35 % des élèves ont utilisé, au moins temporairement, le secteur privé, et cette part peut être estimée à 37% dans le panel 1980.

- La *deuxième idée fausse* conduit à méconnaître la nature véritable des usagers du secteur privé en assimilant leurs motivations à des préoccupations religieuses. Or toute une série de résultats (et notamment le fait que les transferts sont souvent liés à des difficultés scolaires et apparaissent manifestement, sauf à l'entrée en sixième, comme une pratique de recours en cas d'échec) permettent de montrer que le choix du privé pour des raisons confessionnelles est extrêmement minoritaire.

- La *troisième idée fausse*, développée par plusieurs auteurs, consiste à affirmer que l'existence de deux secteurs de scolarisation permet le libre choix de l'école par les familles, et que cette liberté, jointe à la fonction de recours exercée par l'école privée, va dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement. Or, beaucoup de familles n'ont aucune possibilité de choix, d'abord en raison des inégalités géographiques de l'offre d'établissements, très différente selon les régions, mais surtout à cause des inégalités sociales. Nous avons constaté une utilisation massive des transferts par les classes sociales privilégiées et une utilisation bien moindre dans les classes populaires. Le recours au transfert en cas d'échec sert donc le plus souvent à ceux qui ont déjà, de toutes façons, le moins de chances statistiques d'être en échec. Par conséquent, il semble pour le moins assez paradoxal de considérer que l'existence d'un secteur privé constitue un atout pour la démocratisation de l'enseignement. En réalité, les résultats montrent constamment que seules les classes supérieures sont véritablement en mesure d'avoir des "stratégies" scolaires et d'utiliser à leur profit l'existence de deux secteurs d'enseignement, soit comme recours en cas d'échec, soit par souci de distinction et volonté de se retrouver "entre soi" dans un milieu social élevé.

- Dans un ordre d'idées voisin, la version actuelle de l'idéologie libérale préconise l'autonomie et la mise en concurrence des établissements et des secteurs (et cela, en parfaite contradiction de la théorie et de la pratique, puisque les politiques libérales dans le passé ont eu pour effet la "mise en système" de l'enseignement privé et l'ont fait passer d'une situation de concurrence à une situation de complémentarité par rapport au secteur public). Cette exaltation des vertus de la concurrence et du consumérisme conduit à encourager l'avènement d'une mentalité d'usagers en matière scolaire et donne lieu à la publication régulière, dans une certaine presse, de "palmarès" d'établissements qui comparent, notamment, des taux de réussite au baccalauréat et en déduisent un classement de ces

établissements selon leur valeur supposée. Il s'agit de la *quatrième idée fausse* que j'ai combattue en montrant que ces pseudo-évaluations, qui prétendent guider le choix des familles, n'ont aucune signification quant à la valeur réelle des établissements : elles ne se préoccupent que d'un résultat final sans se soucier ni de l'origine sociale des élèves, ni du taux d'élimination en cours de cursus, ni de la situation scolaire initiale des élèves résultant d'une éventuelle sélection à l'entrée, ni des flux de départ et d'arrivée. On a ici montré ce que pouvait être une authentique évaluation à propos de l'effet-secteur, c'est-à-dire en comparant les résultats de l'enseignement privé et de l'enseignement public pour les élèves restés fidèles à leur secteur d'origine.

- Ces résultats ont notamment permis de remettre en cause une *cinquième idée fausse*, selon laquelle il existerait une sorte de fatalité de l'échec des classes populaires. En réalité, on s'aperçoit que les mêmes groupes sociaux ont des chances très différentes de réussite selon qu'ils fréquentent l'enseignement public ou privé.

- Bien sûr, on ne saurait tirer de ces résultats la conclusion simpliste selon laquelle l'enseignement privé serait globalement meilleur pour les enfants des classes populaires. Il faut plutôt comprendre cette réalité contradictoire qui fait - à la fois - du secteur privé un lieu antidémocratique par son recrutement social, en même temps qu'un lieu de meilleure réussite pour les enfants des classes populaires (du moins pour la petite partie d'entre eux qui le fréquentent). En tous cas, il convient de rejeter une *sixième idée fausse* qui présente l'école publique comme étant démocratique, socialement neutre et au service de tous les enfants sans distinction : si elle est effectivement plus démocratique que l'école privée par son recrutement social initial, elle l'est moins par les écarts sociaux de réussite qu'elle crée en cours de scolarité, et par les éliminations massives et précoces qui y frappent les enfants des classes populaires.

- Enfin, une *septième idée fausse* présente le système scolaire comme une institution figée et peu sensible au changement. On vient, à l'instant même, de montrer au contraire une série d'évolutions profondes, même si les principales fonctions de ce système n'ont pas changé.

Est-ce à dire que cette dernière interprétation renforce le fatalisme ambiant, qualifié parfois à tort de "fatalisme sociologique"¹¹, et qui voit dans l'échec scolaire un destin incontournable ou dans la sélection sociale une fonction immanente du système ?

Il faut faire d'abord un sort à la première thèse : l'échec scolaire, les écarts sociaux de réussite n'ont rien de fatal, on le voit bien, et on le voit *une fois de plus*, peut-on ajouter. Deux sortes de disparités permettent de s'en convaincre : l'évolution dans le temps, et les différences selon le secteur fréquenté. Ainsi, les écarts sociaux de réussite ont diminué partout, même si c'est encore trop modestement, et des différences sensibles de réussite touchent une même catégorie selon qu'elle suit un cursus "tout public" ou "tout privé". Comment penser encore que ces inégalités sont immuables et qu'elles relèvent d'une sorte de "handicap" contre lequel le système scolaire serait impuissant ?

La deuxième thèse est d'un fatalisme plus subtil et on ne saurait en prendre le contre-pied aussi facilement. Car il est bien évident que, parmi les fonctions sociales d'un système scolaire, il y a aussi celle de reproduire le système social, et donc de reproduire les inégalités et les privilèges qui, en l'occurrence, marquent notre société. Mais les sociologues ont depuis longtemps rejeté un fonctionnalisme trop simpliste qui présenterait le système comme un mécanisme bien huilé marchant à la sélection comme un moteur fonctionne à l'essence. On vient déjà de voir que ce n'est pas mécaniquement, ni par inertie, que les inégalités se perpétuent, mais par une transformation active, par une évolution et une adaptation permanente des structures : or ces structures ne changent pas toutes seules, puisqu'elles ne sont pas des êtres doués d'une volonté propre. Mon propos n'est pas ici de passer en revue tout ce qui influe sur ces transformations et qui donne l'impression que ces structures "changent en permanence pour mieux éviter les changements essentiels" : héritage légué par l'histoire, évolution des mentalités, fluctuations dans les rapports de forces dont l'équilibre se traduit par les

¹¹ L'abus de langage est ici tellement évident qu'il conviendrait de parler au contraire du "fatalisme des non sociologues" pour qualifier une telle optique.

décisions politiques, évolution des besoins de qualification, etc... Prenons plutôt un exemple concret pour tenter de répondre au "fatalisme structuraliste" : l'objectif, avancé récemment par les responsables du système éducatif français, de conduire les trois quarts d'une génération au niveau du baccalauréat. Les données présentées ici même montrent de façon évidente qu'il y a fort à faire pour atteindre un tel objectif. Globalement, deux principaux types d'obstacles seront à surmonter :

- les pratiques élitistes du corps enseignant et leurs justifications fatalistes ; si les enseignants restent majoritairement persuadés que le "niveau baisse" - alors même qu'il "monte", selon certaines études¹²
- et préfèrent accroître la sélection plutôt que les flux d'admission, on voit qu'un élargissement éventuel des structures d'accueil pourrait très bien ne déboucher sur aucune croissance des taux de passage en terminale (ou sur une croissance réduite), les nouvelles places créées servant alors à gonfler les taux de redoublement ; l'un des enjeux du changement est ici la lutte contre le fatalisme du premier type : l'idée que l'échec scolaire est une donnée immuable et que tout élargissement du recrutement social conduit fatalement à abaisser la "qualité" de l'enseignement ;
- la deuxième condition pour atteindre un tel objectif, suppose évidemment que les intentions proclamées par les responsables ne restent pas lettre morte et soient suivies d'une politique concrète d'élargissement des structures d'accueil, ce qui suppose un effort, notamment financier, considérable ; les besoins de l'économie en force de travail, la compétition européenne et internationale joueront certainement un rôle non négligeable, mais aussi le poids des générations parvenant avec un retard moindre en sixième et la demande d'éducation qui peut en résulter ; nul doute, en fin de compte, que le rapport des forces et les luttes scolaires pèseront lourd sur ces décisions concrètes ; en d'autres termes, ce qui est en jeu ici c'est la lutte contre le second type de fatalisme, contre les thèses attentistes, contre l'idée qu'il n'y a rien à faire pour obtenir des changements décisifs.

¹² BAUDELLOT, C., ESTABLET, R., *Le niveau monte*, Paris, Seuil, 1988.